



ASSEMBLEE COMMUNALE 29 AVRIL 2013

Présidence: Monsieur Stéphane Sudan, Syndic

Présences: 75 citoyennes et citoyens actifs

Scrutateurs : Madame Gabrielle Aebischer et Messieurs Gérard Niclasse, Eric Santarossa et Lionel Chapuis

Monsieur Stéphane Sudan, Syndic, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes présentes. Le sujet principal sera la présentation des comptes 2012 du Foyer « La Rose des Vents » et de la Commune de Broc.

Il tient à excuser Madame Alexandra Pinget, membre de la Commission financière. Il ajoute que toutes les personnes peuvent participer, comme pouvoir législatif, à cette Assemblée.

Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale, rédigera le procès-verbal. De plus, en vertu de l'art. 12 du Règlement d'exécution (RE) de la Loi sur les communes (LCo), la présente séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCACTION - TRACTANDA

Monsieur le Syndic relève que l'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 16 du 19 avril 2013, une convocation adressée par un tous ménages daté du 19 avril 2013 et un avis aux piliers publics, ainsi que sur le site Internet www.broc.ch. Les tractanda sont les suivants :

1. **Procès-verbaux** (ne seront pas lus, étant publiés dans *LA VIE BROCOISE*, respectivement n° 06/2012 et 01/2013 ; ils sont en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, selon l'art. 13 RE LCo et publiés sur le site Internet www.broc.ch) - Approbation :
 - 1.1. Assemblée communale extraordinaire du 29 octobre 2012
 - 1.2. Assemblée communale du 10 décembre 2012
2. **Comptes 2012 : approbation** - Rapports de la Commission financière et des Organes de révision
 - 2.1. Foyer "La Rose des Vents "
 - 2.2. Commune de Broc
3. **Désignation de l'Organe de révision : comptes 2013 à 2015** - Rapport de la Commission financière
 - 3.1. Foyer "La Rose des Vents "
 - 3.2. Commune de Broc
4. **Budget 2013 - Investissement complémentaire** : construction d'un pavillon scolaire provisoire – Fr. 445'000.-
5. **Planification financière 2013/2017** – Rapport de la Commission financière
6. **Règlement communal sur l'imposition et la détention des chiens** – Approbation d'une modification
7. **Adhésion à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »** - Approbation
8. **Divers**



L'ordre du jour ne soulevant aucune question, la séance aura lieu selon les tractanda proposés et acceptés.

1. PROCES-VERBAUX

1.1. ASSEMBLEE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2012

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de cette Assemblée communale n'est pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 06/2012 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE LCo, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité.

1.2. ASSEMBLEE COMMUNALE DU 10 DECEMBRE 2012

Comme mentionné dans la convocation, le procès-verbal de cette Assemblée communale n'est pas lu, étant publié dans *LA VIE BROCOISE* n° 01/2013 ; il est en outre à disposition auprès du Secrétariat communal, conformément à l'article 13 RE LCo, et aussi publié sur le site Internet communal, www.broc.ch.

Son contenu ne faisant l'objet d'aucune remarque, il est soumis au vote de l'Assemblée qui l'approuve, par main levée, à l'unanimité.

Monsieur le Syndic adresse ses remerciements à l'auteure de ces protocoles, Madame Anette Leuzinger, Secrétaire communale.

2. COMPTES 2012 - RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE ET DES ORGANES DE REVISION

2.1. FOYER « LA ROSE DES VENTS »

Monsieur le Syndic relève que les comptes 2012 du Foyer sont équilibrés, et cela après avoir constitué des provisions assurant la couverture de diverses charges à venir. Cette situation favorable est le fruit d'une gestion attentive de la part de la Direction de l'établissement et de la Commission de Direction. Ce constat est concrétisé notamment par le résultat du Socio-Hôtelier, secteur où il est possible de maîtriser les coûts. Alors que l'on s'attendait à une insuffisance relativement importante de couverture des dépenses, la clôture des comptes a révélé un surplus de recettes de l'ordre de Fr. 29'000.-.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les détails de ces comptes.

En matière de **Soins**, la totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant, Fr. 3'453'000.-, secteur occupant une moyenne de quelque 37 personnes en équivalent plein temps en 2012, cette totalité est financée par la LAMal et les taxes couvrant les frais d'accompagnement ; par accompagnement, on entend l'ensemble des actes qui contribuent au maintien et au développement des capacités physiques, psychiques, spirituelles et sociales du résident.

Pour ce qui est du secteur **Socio-Hôtelier**, les taxes d'hébergement correspondent à 15'890 journées à Fr. 102.50. Le produit de ces taxes, dont le montant est fixé par le Conseil d'Etat, progresse en volume de 1.5 % par rapport à 2011.



Les charges, elles, diminuent pour la même période de 1.2 %. Il est à relever que les salaires et charges sociales, dont les coûts (Fr. 1'169'000.-) représentent quelque 65 % de la totalité (Fr. 1'828'000.-), ne s'accroissent que de 0.3 %, toujours en comparaison avec 2011. Cette faible progression, à laquelle s'ajoute une stabilisation des autres charges, est à l'origine du surplus net de recettes de Fr. 29'000.-.

Quant au **Financement**, il a été facturé aux communes en 2012 Fr. 13.85 par jour et par résident ; si un pensionnaire vient d'un autre district, ce taux est de Fr. 17.10. La facturation totale 2012, Fr. 222'000.-, est répartie à raison de Fr. 96'000 pour la Commune de Broc, et de Fr. 126'000.- pour les autres communes. Le résultat final, grâce à une structure bilancielle très saine et compte tenu d'amortissements supplémentaires, se traduit finalement par un excédent favorable de Fr. 46'000.-.

Le tableau des **Résultats résumés** met en évidence une situation intermédiaire positive de Fr. 76'245.-, affectée à une provision pratiquement équivalente, dans la perspective d'anticiper l'amortissement de la taxe de raccordement au chauffage à distance, taxe payable vraisemblablement en 2013. En outre, la provision constituée antérieurement en vue de l'agrandissement de la salle à manger, Fr. 111'982.-, a servi à amortir une partie du coût de cette dernière.

En ce qui concerne les **Chiffres clés**, on peut relever le fait qu'en 2012, 82.3 % de l'ensemble des charges viennent du coût salarial et social. Ce facteur demeure constant pour les deux années considérées. On constate par ailleurs que les charges précitées se montent à Fr. 8'754 par mois et par lit. Quant au nombre de collaborateurs, quelque 50 personnes en unité plein temps, il est pratiquement au même niveau en 2012 qu'en 2011. Pour ce qui est du taux d'occupation, il reste proche de 100 %.

Le **Bilan**, présenté sur cinq ans, révèle le haut degré d'amortissement de l'immeuble, valorisé - avec la nouvelle salle à manger - pour Fr. 656'000.-, alors que la somme assurée auprès de l'ECAB se monte à Fr. 8'749'000.-, valeur qui prend en compte cette récente extension. En outre, les Fonds propres représentent quelque 51 % du total bilanciel, facteur traduisant un bon équilibre.

Monsieur le Syndic ouvre la discussion et Monsieur Jean-Marie Oberson souhaite avoir des explications complémentaires sur le contenu du poste « Stagiaires et autres » qui présentait Fr. 84'000.- en 2011, Fr. 13'000.- au budget 2012 et finalement Fr. 89'000.- dans les comptes 2012. Monsieur Horner relève qu'il est difficile de budgétiser au niveau du besoin en matière de personnel et il invite Madame Chantal Overney, Directrice du Foyer, à s'exprimer. Elle relève que ce poste comporte également le coût du personnel placé par des agences temporaires, en plus des stagiaires, mais aussi les charges sociales y relatives ; raison de cette différence entre le budget et les comptes.

Monsieur Bernard Comte peine à trouver le même résultat que celui présenté au niveau du total des recettes (Fr. 3'453'000.-). Monsieur Horner relève que l'augmentation de Fr. 50'000.- sous « correctifs variation provision SPS » est, en fait, une diminution de recettes, attestée par le signe « moins » ; le résultat est donc correct.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ces comptes 2012, sur la base du rapport de l'organe de révision (Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle) et propose à l'Assemblée de les accepter.

Soumis au vote, les comptes 2012 du Foyer « La Rose des Vents » présentant un excédent de recettes de Fr. 245.55 sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.



2.2. COMMUNE DE BROC

Monsieur le Syndic relève que l'exercice 2012 s'est révélé finalement meilleur que ne le prévoyait le budget correspondant. Un strict respect de ce dernier, une situation conjoncturelle favorable dans le domaine immobilier génératrice d'impôts, le souci constant de bonne gestion et de contrôle des dépenses, cela autant de la part du Conseil que de l'ensemble du personnel, des charges parfois moins importantes que celles escomptées, voici brièvement énumérés divers facteurs ayant contribué à ce bon résultat financier.

Il invite Monsieur William Horner, Conseiller communal en charge des finances, à présenter les éléments du Compte de fonctionnement et du Bilan.

Le **Tableau général des revenus** (totalisant Fr. 9'377'000.-) donne un aperçu du mouvement annuel, en précisant que le 79 % de ces revenus proviennent des impôts et des taxes. Il révèle également l'apport de la péréquation financière intercommunale, Fr. 490'000.- en 2012, en progression par rapport à 2011.

Quant au **Tableau général des charges** - montant global : Fr. 9'050'000.- - il laisse apparaître le poids important et constant des charges de structure, 74 %. Les analyses subséquentes vont mettre en évidence l'évolution de ces charges, tant en relation avec le Budget qu'en comparaison avec les Comptes 2011.

Ouvrant la discussion sur ces éléments, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Jean-Marie Oberson qui souhaite connaître le contenu du poste « Divers » dans les revenus figurent pour Fr. 894'000.-. Monsieur Horner révèle que ce poste est un résumé de nombreuses rubriques, le tableau présenté étant une synthèse analytique. Il invite le Caissier communal, Monsieur Jean-Pierre Leu, à s'exprimer à ce propos ; celui-ci suggère de mettre la liste du détail en ligne sur le site Internet communal www.broc.ch.

Monsieur Horner poursuit sa présentation : pour ce qui est des **Salaires et charges sociales**, soit Fr. 1'398'000.-, ce poste est en légère augmentation par rapport au Budget, augmentation de 1 % due à divers facteurs.

En ce qui concerne l'ensemble des **Charges liées**, elles s'élèvent à Fr. 4'303'000.-, on peut constater une légère diminution en comparaison avec le budget correspondant, tout en relevant que celles-ci absorbent une part très importante (90 % l'année dernière) du produit de l'impôt des personnes physiques.

Les **Charges liées cantonales** ont représenté un coût de Fr. 2'533'000.-, en légère régression comparée à la somme budgétisée ; parmi celles-ci, figure notre participation au fonctionnement des TPF pour Fr. 90'000.-.

Tout comme les précédentes, les **Charges liées de l'Association des communes**, Fr. 1'525'000.- dans leur globalité, sont en léger retrait si l'on se réfère au budget. Cette situation, favorable, est notamment due à une diminution de la participation aux frais financiers des EMS, toujours difficile à estimer lors de l'établissement des budgets.

Un commentaire identique peut être fait pour les **Charges diverses « engagées »** (Fr. 245'000.-), charges finalement moins importantes que budgétisées. Ce constat n'appelle pas de commentaires particuliers.

Sont passés en revue les six domaines de l'activité communale.

La charge nette de l'exploitation de la **Piscine** s'élève à Fr. 121'000.-. A partir de l'année 2012, la perte tient compte des frais financiers, ceci pour rendre la comparaison possible avec les installations sportives englobées dans une démarche de régionalisation et de regroupement en matière de gestion, démarche soumise à une acceptation de l'ensemble des communes de la Gruyère. D'une manière générale, la perte est au niveau de celle de 2011.

Pour ce qui est la charge de l'**Edilité**, nette Fr. 609'000.-, elle n'appelle pas de commentaires particuliers, les activités de ce secteur pouvant varier.



En matière d'**Approvisionnement en eau**, l'exploitation de ce secteur a permis d'augmenter la réserve de Fr. 44'000.-, réserve s'élevant dès lors à Fr. 270'000.- à fin 2012. Concernant l'**Epuration des eaux**, le résultat 2012 s'est traduit par un surplus bénéficiaire de Fr. 14'000.-, permettant ainsi de disposer d'une réserve de Fr. 262'000.- au 31.12.2012. La **Gestion des déchets** accuse une perte nette de Fr. 44'000.-, supérieure à celle de 2011 en raison, notamment, de l'augmentation du coût de l'évacuation et de la baisse de valeur du papier récupéré.

L'agrandissement des installations décidé en décembre l'année dernière va permettre de mieux rationaliser cette évacuation et d'en réduire ainsi la charge.

L'exploitation des **Forêts** s'est traduite par une perte nette Fr. 30'000.-, résultat à la hauteur de celui budgétisé, mais moins bon que celui dégagé par l'exercice 2011.

Quant aux **Impôts**, la masse globale, Fr. 6'240'000.-, est légèrement supérieure à celle budgétisée, et pratiquement au même niveau que l'année précédente. Au sujet de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, nous sommes dans l'attente des effets amélioratifs en liaison avec le développement de l'habitat. Comme l'enregistrement de ces recettes comprend, en 2012, les taxations définitives 2011 et l'acompte provisionnel 2012, l'effet précité sera perceptible lors de la connaissance des taxations définitives. Pour ce qui est de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, nous avons ramené la somme encaissée au niveau du budget, les taxations provisionnelles, comparées à celles de l'année 2011, pourraient se révéler inférieures.

Etant donné la diminution de l'**Endettement** (il en est question ci-après), l'effet bénéfique sur la charge d'**Intérêts** devient appréciable. Les **Amortissements supplémentaires**, Fr. 142'000.- proviennent de l'affectation d'un bénéfice réalisé sur une vente de terrain et de la subvention accordée par l'Etat pour la 2^{ème} enfantine. Cette somme est donc neutralisée et n'intervient pas dans le résultat annoncé pour 2012. La **Charge financière totale** se monte à Fr. 894'000.- ; elle comprend également l'ajustement de la provision pour débiteurs douteux, cette dernière s'élevant à Fr. 405'000.- au 31.12.2012.

Le résultat financier du **Patrimoine**, surplus de recettes pour Fr. 54'000.-, ne suscite aucun commentaire particulier.

Le **Récapitulatif analytique des résultats** met en évidence que l'ensemble des revenus sont supérieurs de 2 % à ceux budgétisés ; quant aux charges globales, elles sont inférieures de 2 % comparées à celles estimées. Cette évolution favorable est à l'origine du résultat positif dégagé par l'exercice 2012.

L'**Apport financier de l'exercice**, Fr. 929'271.- ou Fr. 971'937.- si l'on inclut les sommes momentanément disponibles dans le mouvement des réserves et provisions, demeure appréciable et contribue à la consolidation des finances communales.

Pour illustrer la **Situation financière générale au 31 décembre 2012**, voici trois tableaux touchant le bilan.

Le premier, qui résume ledit **Bilan**, permet d'attester que les actifs immobilisés sont amortis au-delà des normes imposées, et ceci dans une politique de prudence dans les évaluations.

En matière d'**Endettement**, un état de l'évolution de celui-ci sur la période 2008/12, soit cinq ans, révèle que les sommes dues en relation avec le financement courant, a diminué de 77 % pour se situer à 23 % ; pratiquement, on n'emprunte plus pour faire face aux charges courantes, et la limite de crédit accordée par les banques, Fr. 1'100'000.-, n'est présentement que peu sollicitée. Quant à l'endettement total, Fr. 7'702'000.-, il régresse de plus de Fr. 1'500'000.- durant la période précitée malgré les investissements importants dans le domaine des eaux ; rappelons que bien qu'ayant quadruplé – et ces investissements (Fr. 3'199'000.-) vont encore croître dans un proche futur -, le remboursement de ces derniers est couvert par les taxes à charge des consommateurs. Une présentation détaillée du **Passif** est révélatrice de notre situation financière. Une telle analyse va permettre aussi, cas échéant, de se positionner en toute transparence dans la perspective d'un éventuel processus de fusion.

La situation sur cinq ans progresse favorablement. Quant aux Fonds propres - garant de l'équilibre bilanciel – ils ont doublé, représentant le 30 % du Passif réel, Fr. 7'702'000.-. Il



appartient cependant au Conseil, et il en est conscient, de poursuivre la consolidation des finances, consolidation amorcée il y a maintenant plusieurs années.

Un autre indice évolue positivement ; il s'agit des **Engagements conditionnels** (totalisant Fr. 2'676'000.-), c'est-à-dire aujourd'hui principalement notre part garantissant les soldes dus en liaison avec les installations de l'Hôpital de Riaz, de la STEP et du CO. Ils ont diminué de moitié en cinq ans, régression influencée essentiellement par les remboursements de nos emprunts auprès de la Centrale d'émission des communes suisses pour lesquels la souscription d'un cautionnement, synonyme d'Engagement conditionnel contraignant, était nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ces comptes 2012, sur la base du rapport de l'organe de révision (Multifiduciaire Fribourg SA, à Fribourg) et propose à l'Assemblée de les accepter.

Soumis au vote, les comptes 2012 de la Commune de Broc présentant un excédent de recettes de Fr. 326'928.66 sont acceptés par l'Assemblée à main levée et à l'unanimité.

3. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION : COMPTES 2013 à 2015 - RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

3.1. FOYER "LA ROSE DES VENTS "

Monsieur le Syndic relève que les communes ont l'obligation, selon les dispositions de la Loi sur les communes, de désigner un organe de révision par l'Assemblée communale, pour 3 exercices. Depuis 2007, le mandat a été confié à Multifiduciaire Fribourg SA pour les comptes communaux 2007 à 2009 ; puis l'Assemblée a voté le renouvellement de cette collaboration pour les comptes 2010 à 2012. Pour ce qui est du Foyer, l'organe de révision était la Fiduciaire Cuennet Sàrl pour la même période.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de poursuivre avec ces deux fiduciaires, étant donné que le partenariat maximum prévu par la loi est de 6 ans consécutifs. Deux nouveaux organes de contrôle pour les périodes 2013-2015 doivent ainsi être désignés.

La parole est donnée à Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, pour la lecture du message de la Commission qui doit présenter formellement la proposition d'attribution du mandat à l'Assemblée communale.

Au terme de cette intervention, aucune question n'est soulevée ; le préavis de la Commission financière sur la proposition du Conseil communal est soumis au vote.

Ainsi, le mandat de révision des comptes 2013 à 2015 est attribué, à l'unanimité et à main levée, pour le Foyer « La Rose des Vents », à la Fiduciaire Ruffieux SA, à Bulle.

3.2. COMMUNE DE BROC

La présentation du dossier ayant fait l'objet du point précédent et aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Syndic soumet la proposition, concernant la révision des comptes communaux, de la Commission financière au vote.

Ainsi, le mandat de révision des comptes 2013 à 2015 de la Commune de Broc est attribué, à l'unanimité et à main levée, à la Fiduciaire Cuennet Sàrl, à Bulle.



4. BUDGET 2013 - INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE : CONSTRUCTION D'UN PAVILLON SCOLAIRE PROVISOIRE – FR. 445'000.-

Monsieur le Syndic passe la parole à Monsieur Stéphane Philipona, Conseiller communal en charge des écoles, pour la lecture du message technique de cet investissement.

Suite à la création de la 2^{ème} année d'école enfantine et à l'augmentation constante du nombre d'enfants, il va être nécessaire d'ouvrir une classe supplémentaire, et ceci dès la rentrée scolaire 2013-2014. Les communes de Broc et de Botterens ont mis sur pied une étude, afin d'examiner la construction d'un 3^{ème} pavillon « swissmodule », identique aux deux déjà existants, à la Rue des Ecoles. La possibilité de prévoir un 3^{ème} pavillon avait déjà été envisagée lors de la construction de ces deux premiers pavillons, en 2010. En outre, une étude a permis de constater la demande croissante en terme d'accueil extrascolaire (AES), pour lequel un partage des locaux avec une classe des écoles sera effective au sein de ce pavillon. Rappelons que les premières réflexions au sujet d'un AES, selon les tâches dévolues aux communes par la Loi sur loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, datent de 2010. Le bâtiment actuel de l'école primaire et le bâtiment du Bureau communal (2 salles de classes au rez-de-chaussée) n'ayant pas de disponibilité pour cette nouvelle classe, la commission d'étude préconise ainsi une construction provisoire pour répondre aux besoins immédiats en matière de classe supplémentaire et d'AES. Le projet retenu par la commission d'étude concerne l'implantation d'un tel bâtiment sur la parcelle 182, sise entre le centre paroissial et la gare de Broc. Cette parcelle, propriété du Bénéfice du Prieuré, se situe en zone d'intérêt général, selon le plan d'affectation des zones de la Commune de Broc, permettant ainsi la réalisation de ce genre de construction.

Une servitude de droit de superficie sera conclue avec le Bénéfice du Prieuré pour garantir le maintien de la propriété communale de cette construction, durant l'occupation du terrain.

La proximité immédiate par rapport à l'école primaire procure à cet emplacement une situation idéale en regard notamment de la cour d'école, et de la place de jeu existante.

Le bâtiment provisoire envisagé est de type « swissmodule » ; il est confectionné par une entreprise de la place, comportant les caractéristiques suivantes : fondation légère à réaliser (décapage terre végétale, place en gravier gras), construction par montage d'éléments en bois, bonne isolation (panneaux sandwich, isolation périphérique, couverture en ferblanterie zinc-titane, portes et baies vitrées assurant un éclairage naturel suffisant, etc.), salle de 96 m², avec en plus deux locaux sanitaires, un coin vestiaire et une mezzanine, les raccordements (chauffage, adduction eau, épuration) possibles au niveau du Centre paroissial, situé à proximité, sans modification de structure.

De manière générale, les éléments suivants peuvent être encore relevés : la durée de vie de ce genre de construction est de l'ordre de 25 ans, la construction est extrêmement rigide et démontable en tout temps, l'isolation totale du sol et des parois confère une excellente protection thermique, la mise en place rapide des modules et l'aspect ludique et chaleureux de la construction pour les enfants (style « igloo »).

Au terme de ces explications, Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur William Horner, Responsable des finances, pour le rapport financier de cet investissement de Fr. 445'000.- auquel il faut déduire Fr. 242'000.- de subventions : charge annuelle de Fr. 27'640.- dont un amortissement pour la structure à raison de 10 % et du mobilier à raison de 15 %, soit Fr. 21'550.-, et des intérêts si emprunt pour un montant de Fr. 6'090.-.

Monsieur le Syndic ouvre ensuite la discussion.

Monsieur Jean-Marie Oberson souhaite connaître la raison du caractère provisoire de cette construction.

Monsieur le Syndic lui répond que cette question a déjà été posée en 2009, lors de la votation du premier projet des deux pavillons scolaires provisoires déjà construits. Il s'agit de répondre à une condition du Service cantonal des biens culturels.



La durée de vie d'un bâtiment est de 40 ans, suivant les informations émanant du constructeur qui n'est autre que Monsieur Pierre Clerc, citoyen brocois. Il ajoute que cet investissement sera amorti dans les 10 ans.

Monsieur le Syndic invite Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, à s'exprimer ; il annonce le préavis positif de ladite Commission pour ce projet et propose à l'Assemblée de l'accepter.

Soumis au vote de l'Assemblée, cet investissement de Fr. 445'000.- pour la construction d'un pavillon scolaire provisoire est accepté par main levée, à l'unanimité.

5. PLANIFICATION FINANCIERE 2013/2017 – RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Monsieur le Syndic rappelle que le Règlement de la Loi sur les communes - article 86b - exige la présentation de la planification financière à l'Assemblée communale, à raison d'une fois par année. Il n'a pas été possible de présenter ce plan financier en fin d'année 2012, en raison d'éléments manquants émanant de l'Etat et ayant un impact important dans la balance des coûts. Le but de cette planification est de donner une orientation sur l'évolution des revenus et des charges pour les cinq ans à venir, malgré les difficultés d'évaluer de façon rationnelle l'ensemble des facteurs qui vont influencer dans le futur l'équilibre des finances. Le grand maître des mots, Pierre Dac, n'avait-il pas dit un jour : « *Rien n'est moins sûr que l'incertain* ».

Bien que se transposer dans un futur soit un exercice difficile à maîtriser, le Conseil présente ici une planification dont les détails et les conclusions sont évoqués par Monsieur William Horner, Responsable des finances, auquel Monsieur le Syndic cède la parole.

Le récent plan financier 2012/16 du Conseil d'Etat débute par une réflexion particulièrement précautionneuse ; citation : « *Toutes les prévisions demeurent soumises à des impondérables et on ne saurait prétendre pouvoir influencer les composantes externes qui prennent de plus en plus d'importance* ».

En ce qui concerne Broc, selon les estimations, les **revenus** pourraient progresser de 5 % au terme de la période projetée, alors que les **charges** elles vont sans doute s'accroître de 9 %. Cette dichotomie négative entre les **revenus** et les **charges** entraînent la Commune vers une zone déficitaire à partir de fin 2016.

Pour ce qui est des **revenus**, la progression des ressources fiscales des personnes physiques a été évaluée avec prudence, bien que l'habitat se développe ; quant à l'apport des personnes morales, particulièrement inconstant, il a été plafonné au niveau de 2012. En ce qui concerne les impôts conjoncturels, ils ont été budgétisés avec retenue, vu l'incertitude et l'énorme décalage à partir du moment où la prestation est réalisée et l'échéance de la taxation par l'Etat. Alors que la péréquation financière intercommunale devrait poursuivre sa progression avantageuse selon les prémices, elle a toutefois été estimée avec pondération.

En matière de **charges**, particulièrement celles qui sont liées, on s'attend à ce qu'elles évoluent de manière moins accélérée en comparaison avec les autres communes du district. Une des raisons est que leur population résidente, un des facteurs de calcul, s'accroît de manière plus importante que dans notre cité. Ce qui va peser financièrement, à partir de 2016, c'est l'implantation du CO de Riaz. Lorsque celui-ci sera pleinement opérationnel, dès 2017, le coût annuel pour Broc pourrait s'élever à Fr. 325'000.-. Paradoxalement, les entités générant des charges liées - presque la moitié du budget - ne sont pas astreintes à des planifications quinquennales ; ce qui pourrait être une source de renseignements fort utiles pour la planification.

En conclusion, à moyen terme, Broc est en mesure d'équilibrer son budget tout en dégageant un autofinancement suffisant.



Monsieur le Syndic donne ensuite la parole à Monsieur Jacques Pasquier, Président de la Commission financière, pour la lecture du message de la Commission à propos de cette planification. Ce message constate son côté réaliste et ses conclusions conformes aux données disponibles.

Au terme de cette présentation, aucune question n'est soulevée. Monsieur le Syndic remercie Monsieur Horner et le Caissier communal, Monsieur Jean-Pierre Leu, pour leur excellent travail dans ce dossier.

6. REGLEMENT COMMUNAL SUR L'IMPOSITION ET LA DETENTION DES CHIENS – APPROBATION D'UNE MODIFICATION

Le Règlement communal actuellement en vigueur, adopté par l'Assemblée communale du 30 novembre 2009, relève Monsieur le Syndic, doit subir une modification demandée par l'Association du sentier autour du Lac de la Gruyère. Il cède immédiatement la parole à Monsieur Claude Cretton, Vice-Syndic en charge du dossier

En effet, l'Association en question souhaite que toutes les communes qui présentent une portion du sentier autour du lac sur leur territoire prévoient, dans leur Règlement communal concernant les chiens, une disposition visant à tenir en laisse les chiens sur le sentier. Dès lors, c'est l'article 7 traitant des *Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse dans notre Commune*, alinéa 2, de notre Règlement qui doit être modifié ; il s'agit d'ajouter le texte suivant : Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse sur les lieux suivants : *g) sur le sentier autour du Lac de la Gruyère, en partie sur le territoire communal*. Cette proposition de modification a bien entendu suivi la procédure habituelle d'approbation préalable par le Service des communes et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

La lecture du Règlement dans son intégralité n'étant pas demandée et aucune question n'étant soulevée, soumise au vote de l'Assemblée, la modification de ce Règlement communal sur l'imposition et la détention des chiens est acceptée par main levée, à l'unanimité.

7. ADHESION A L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYERE » - APPROBATION

Monsieur le Syndic relève que depuis plusieurs années, il est question en Gruyère d'un concept global concernant le sport dans le district. Plusieurs projets et réflexions, au sein de l'Association régionale de la Gruyère (ARG) depuis 2010, ont été émis et des commissions ont été créées afin de les étudier et les mettre en œuvre. Le Conseil communal, soucieux de l'évolution de ces divers projets, a été présent tout au long du processus et sondages intercommunaux. A la suite d'une proposition brocoise, le projet initial de l'ARG, qui n'obtenait pas l'adhésion des communes gruériennes, a été revu.

Dès lors, en adhérant à cette Association « Sports en Gruyère », chaque commune gruérienne va devoir contribuer à la pérennité des installations sportives existantes et en assurer le maintien actuel en participant à ses coûts de fonctionnement annuels. Les quatre installations concernées sont : la patinoire de Bulle et les piscines de Bulle, Charmey et Broc. Aucune autre installation, existante ou future, ne rentrera en ligne de compte. Le mode de fonctionnement est le suivant : les communes-sièges où se trouvent les installations vont contribuer au 50 % des coûts de fonctionnement annuels et le solde des 50 % restants sera partagé entre toutes les autres communes.

L'intérêt pour la Commune de Broc est indéniable et la participation des autres communes, pour autant que toutes acceptent, diminuera les frais annuels de fonctionnement de la piscine communale.



L'élan de solidarité des autres communes à l'égard de Broc notamment est à ce jour sans faille. En conclusion, le Conseil espère que cette solidarité va se concrétiser par l'acceptation du projet par l'ensemble des communes. Pour Broc, il ne saurait douter de l'accord pour d'une telle implication, puisque l'adhésion à cette Association est favorable.

Monsieur le Syndic a ainsi résumé en quelques points un rapport de plusieurs pages qui a été créé par l'ARG pour convaincre surtout, bien entendu, les communes qui n'ont pas d'infrastructures et qui ont profité de ces avantages sans contribuer à leur financement durant de nombreuses années. Avant de passer à ce vote, il demande si la lecture de ce rapport est souhaitée dans son intégralité. Ce n'est pas le cas.

Aucune question n'étant soulevée, soumise au vote de l'Assemblée, l'adhésion de la Commune de Broc à l'Association « Sport en Gruyère » est acceptée par main levée, à l'unanimité.

8. DIVERS

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Monsieur le Syndic relève que le traditionnel ramassage des objets encombrants et du vieux papier est prévu le mercredi 26 juin 2013, de 7 heures à 12 heures ; un avis parviendra à la population en temps voulu.

CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD) – AVANCEMENT DU PROJET

Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal en charge du projet, rappelle que le mandat de cette réalisation a été attribué à EBL, qui financera et gèrera l'entier de ce projet. La Commune sera un client comme tout autre propriétaire qui se raccordera à ce thermo réseau. Le bureau technique s'occupant du CAD est la société RWB Fribourg SA, dont une succursale se trouve à Broc.

La mise en soumission des travaux sera terminée à la fin avril 2013. Les travaux de la centrale et du réseau devraient débuter au mois de juillet prochain. Le début de la fourniture de chaleur est planifié en mars 2014. Toutes les informations utiles figurent sur le site Internet communal www.broc.ch.

AUTONOMIE EN EAU – ETAT DES TRAVAUX

Monsieur Alain Jan, Conseiller communal en charge du dossier, rapporte que comme convenu au début de ce projet, l'Assemblée est renseignée au fur et à mesure des travaux. Au niveau des étapes 1 et 2 (station de pompage (STAP), sources des Marches, réservoir des Cibleries, celui de la Dent et conduites de liaison) le budget est tout à fait respecté. Pour ce qui est des étapes 3 et 4 (conduite STAP-Piscine, chambre de liaison et de régulation, réalisation du plan des infrastructures de l'eau potable et de l'autocontrôle), les résultats financiers seront prochainement connus car le détail des subventions pour les pertes de culture des terrains agricoles doit encore être arrêté par l'Institut de Grangeneuve. Nous attendons également toujours la délivrance du permis de construire pour la conduite de liaison qui a été faite dans la plaine des Marches et qui est terminée depuis bientôt une année. Dès lors, le coût global présente actuellement un montant de Fr. 3'558'639.- contre Fr. 4'416'000.- budgétisés ; à savoir une économie de quelque Fr. 857'361.-. Le Conseil communal, sur proposition de la Commission des eaux, a décidé d'ajouter une étape supplémentaire au projet en profitant des travaux du CAD pour trouver les meilleures synergies possibles en matière d'intervention sur les routes communales.

Il s'agit d'assainir les conduites d'eau potable de la Rue Alexandre Cailler, de la Rue du Moléson, de la Rue des Ecoles et de la Rue du Bourg de l'Auge ; ce qui représente un montant de Fr. 580'000.-, subventions comprises.



Sans tenir compte de ces synergies, le montant estimé pour ces travaux serait de Fr. 856'000.-, soit plus de Fr. 300'000.- supérieur au montant devisé.

En tenant compte de cette étape supplémentaire, le crédit octroyé pour ce projet d'autonomie (Fr. 4'416'000.-) est toujours respecté avec un bonus de quelque Fr. 277'361.-.

REAMENAGEMENT DES RUES ET MODERATION DE TRAFIC AU CENTRE DU VILLAGE

Toujours en relation avec les travaux qui seront entrepris dans le cadre du projet de chauffage à distance, Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal, mentionne que l'Exécutif a souhaité coordonner la réalisation des divers travaux qui seront effectués en sous-sol, avec la remise en état des chaussées du centre du village. Aussi, une étude a été lancée en parallèle pour le réaménagement des rues du centre du village à savoir, la Rue des Ecoles, la Rue du Bourg de l'Auge, la Rue du Baly et la Rue du Moléson ; ceci, en vue notamment de l'introduction de mesures de modération de trafic dans ce secteur. Cette étude débouchera sur une mise à l'enquête publique des divers aménagements qui seront retenus pour ces routes. La continuité des mesures de modération de trafic mises à l'enquête publique l'année passée, pour les secteurs de Fin-Derrey et Rue du Tir/Rue de Forcel est ainsi poursuivie. Concernant ces dossiers, l'autorisation de procéder à ces travaux de la part de la Direction cantonale de l'aménagement, de l'environnement et des constructions n'a toujours pas été délivrée.

Le Conseil communal a également profité de cette étude pour inclure une réflexion sur le carrefour avec la route cantonale situé en face de l'Hôtel de Ville, à l'intersection des rues du Prieuré, de Montsalvens, du Bourg de l'Auge et d'Alexandre Cailler. En effet, la circulation devient de plus en plus intense sur l'axe de la route cantonale et il est difficile d'y accéder depuis la Rue Alexandre Cailler ou depuis la Rue du Bourg de l'Auge. La possibilité de créer un rond-point à cet endroit est actuellement étudiée, afin de procéder à un essai provisoire in situ. Cependant, l'autorisation du Service cantonal des ponts et chaussées est requise ; ce dernier exige encore quelques compléments pour s'assurer du bon fonctionnement d'un tel ouvrage avant sa mise en place provisoire.

Après ces informations communales, Monsieur le Syndic donne la parole à l'assistance.

SAPINS SIS SUR LA PARCELLE 661, IMMEUBLE RUE DU BALY 9A, EN BORDURE DU CIMETIERE

Monsieur Eric Santarossa s'inquiète de la hauteur des sapins en question. Il a tenté une approche avec la gérance de cet immeuble mais sans succès. La loi ne semble pas donner tous les outils nécessaires pour faire couper ces sapins qui risquent d'avoir un impact (racines, humidité), à terme, sur le mur du cimetière récemment rénové ; la situation n'est pas alarmante mais pourrait le devenir.

Monsieur le Syndic lui répond qu'il est toujours difficile d'agir sur un fonds privé sans qu'il n'y ait d'arguments prépondérants. Il passe la parole à Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal responsable des forêts, qui propose de faire analyser la situation par notre Service des forêts, voire d'aborder la régie en question.

Monsieur William Horner, Conseiller communal, propose de mettre à disposition de Monsieur Santarossa les jurisprudences qui sont en sa possession pour avoir déjà étudié le cas.



PROJET DU CHAUFFAGE A DISTANCE – CONTACT AVEC LES PROPRIETAIRES PRIVES PAR L'ENTREPRISE EBL

Monsieur Jean-Marie Oberson s'exprime au nom de la PPE Baly 11 ; la dernière assemblée des propriétaires a accepté le principe du raccordement au CAD pour le bâtiment, après avoir eu une présentation par Monsieur Daniel Perritaz de chez EBL. Depuis l'an dernier, aucune nouvelle n'est parvenue à la PPE au sujet de l'avancement du projet. Le Conseil communal est pourtant informé plus en détail sur les étapes prévues par le fait que la Commune est un client d'EBL au même titre que les clients privés.

De plus, il s'inquiète de savoir si EBL fournit des garanties au cas où le chauffage actuel devait être mis hors service avant d'être alimenté par le CAD.

Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal, relève que l'Exécutif est davantage avisé puisqu'il doit prévoir d'autres chantiers communaux autour du projet du CAD, dans le but de réfléchir au maximum de synergies possibles au niveau de l'intervention sur et dans les routes communales. Un contact peut être pris avec le bureau RWB Fribourg SA, à Broc, qui conduit le projet pour obtenir plus de renseignements au niveau de l'avancement du projet. Concernant une solution de secours si le chauffage devait être défectueux avant le raccordement au CAD, EBL a émis des assurances.

RESEAU COMMUNAL DES EAUX USEES – ETAT EN RELATION AVEC LES SYNERGIES PREVUES VIA LE PROJET DU CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)

Monsieur Patrick Bertschy se pose la question de savoir si le Conseil communal a évalué l'état des collecteurs communaux d'eaux usées, toujours dans le cadre des synergies possibles en rapport avec le CAD ; en effet, il est souvent question du réseau d'adduction d'eau.

Monsieur Alain Jan, Conseiller communal en charge des eaux relève que des visionnages caméra ont été effectués, dans le cadre du PGEE, dans les conduites situées aux endroits susceptibles d'être touchés par le CAD. Le résultat n'a pas montré de besoins prépondérants. L'état du réseau d'eaux usées est ponctuellement analysés et les interventions sont réalisées au fur et à mesure, tout en tenant compte des synergies possibles.

RUE DU MOLESON – LIGNES ELECTRIQUES A ENFOURIR DANS LE SOL – PROJET DU CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD)

Monsieur Eric Santarossa souhaite savoir si, dans le cadre des travaux et synergies autour du projet du CAD, il est prévu d'enfourir ces câbles de la Rue du Moléson.

Monsieur Alain Jan, Conseiller communal en charge de l'éclairage public, répond que tous les services susceptibles d'être intéressés à ces synergies ont été contactés. Il semble que la situation de ces lignes ait retenu l'attention du Groupe E. Le Conseil communal ne détient pas davantage d'informations.

POSE DES PANNEAUX-RECLAMES AU CARREFOUR DES MARCHES

Madame Josiane Brugger relève que les panneaux en question sont souvent positionnés dans le carré de verdure en face du garage du Château d'En-Bas, de sorte à masquer la visibilité pour les véhicules débouchant sur ce carrefour, depuis les Marches, et se dirigeant en direction de Bulle. Il suffirait de le rehausser de 50 cm pour améliorer la situation. De plus, le panneau pour le Motocross des Marches est affiché sur celui, officiel, indiquant les Marches.

Monsieur Claude Cretton, Vice-Syndic en charge de la police, lui répond que toute installation d'un panneau, à cet endroit, fait l'objet d'une vision locale avec le Service édilitaire, pour la question de la visibilité sur ce carrefour mais également puisque des conduites passent sur cette parcelle ; ces éléments sont contenus dans le préavis du Conseil communal, lors de la demande formelle. L'emplacement de l'enseigne actuelle, pour la brocante des Marches, a été déplacé, car il n'était pas conforme en matière de visibilité.



Pour ce qui est du motocross, la demande est soumise aux mêmes règles. L'emplacement correct de ces panneaux publicitaires temporaires est donc un souci constant du Conseil communal.

RENOVATION DE LA HALLE DE GYMNASTIQUE, OU NOUVEAU BÂTIMENT

Madame Myriam Scherly souhaite savoir si le Conseil communal entend rénover la halle de gymnastique ou se penche sur le projet d'un nouveau bâtiment.

Monsieur le Syndic lui répond que divers facteurs, comme la nouvelle loi scolaire par exemple qui devrait entrer en vigueur en août 2014, poseront des réflexions aux communes, ces prochains temps. Cette nouvelle législation prévoit des obligations en terme de nombre de classes pour chaque cercle scolaire, notamment.

Dès lors, Botterens devra donc peut-être quitter le cercle scolaire pour rejoindre celui de la rive droite du lac qui semble avoir un besoin en la matière, n'atteignant pas les quotas prévus. Le Conseil communal est conscient de l'état de l'infrastructure actuelle. Il sera amené à réfléchir sur le projet d'un bâtiment multifonctionnel (administration, salles de classes, halle de sport).

SENTIER LE LONG DE LA SARINE, ENTRE LE POMPAGE ET LA PISCINE

Madame Nelly Repond attire l'attention sur l'état de ce sentier qui comporte notamment des traces de VTT.

Monsieur Laurent Comte, Conseiller communal, confirme qu'il ne devrait pas y avoir ce genre de détériorations puisque ce tracé est interdit aux vélos. Néanmoins, il propose de procéder à une vision locale par les soins des services communaux pour pallier les défauts.

STATIONNEMENT DES PRIVÉS SUR LES PLACES DE PARC PUBLIQUES

Monsieur Jean-Marie Oberson estime regrettable la pratique en matière de stationnement de certains privés sur les places publiques, ceci aux frais de tous les contribuables ; en effet, il est ainsi difficile de trouver des places pour se rendre dans les commerces de Broc. Il y a un déséquilibre anormal entre les privés qui louent des places de parc et les autres qui profitent des places publiques.

Monsieur Claude Cretton, Vice-Syndic responsable de la police, lui répond que le stationnement à travers le village est un souci constant de l'Exécutif. Le nombre de voitures augmente tandis que le nombre de places de parc diminue et le Service cantonal de la mobilité agit dans ce sens ; situation paradoxale. Avec l'aide du nouvel agent de police du poste de gendarmerie de Broc, le Cpl Dominique Martinelli, les contrevenants sont punis de l'amende ; tant le jeudi soir, lors des lotos que tout au long de la semaine. Une information a été donnée dans ce sens lors d'un loto, à fin 2012. Il a été constaté que sans amende, la situation ne se rétablit pas. Une mesure concrète en cours de réalisation est l'installation d'un éclairage sur la place de parc en gravier du Biffé ; ceci pour inciter les gens à utiliser cet espace.

ESPACE PREVU POUR LE STATIONNEMENT AU BOUT DE LA RUE DES CHENEVIÈRES - PROJET D'IMMEUBLES A LA CÔTE SUD

Monsieur Daniel Perritaz se dit étonné de constater que les gabarits des projets d'immeubles de la Côte Sud empiètent sur l'espace servant de place de parc et aménagé par la Commune, à l'endroit précité.

Monsieur Jacques Genoud, Conseiller communal en charge des constructions, lui répond que le plan de quartier prévoit la possibilité que les constructions projetées empiètent sur les places de parc qui ont été réalisées à l'époque par la Commune. Les emprises y relatives seront rattachées aux parcelles voisines privées sur lesquelles sont prévus ces projets d'immeubles, actuellement à l'enquête publique.



La parole n'étant pas demandée par l'Assemblée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements aux présidents et aux membres des différentes commissions communales, à l'ensemble du personnel communal, de la STEP et du Foyer « La Rose des Vents », ainsi qu'aux membres du Corps enseignant, à l'ensemble du Corps intercommunal des sapeurs-pompiers et aux responsables de la Protection civile, à l'administrateur de *LA VIE BROCOISE*, Monsieur Pierre Ammann et toute son équipe, au Conseil paroissial, Madame Alexandra Deschenaux, Présidente, ainsi qu'à Monsieur l'Abbé Jean-Luc Etienne, aux scrutateurs et à la scrutatrice, à l'huissier communal, Monsieur Philippe Pinget, pour la préparation logistique de l'Assemblée et à la Famille Gil pour la mise à disposition de la salle.

Enfin, il remercie chaleureusement ses collègues de l'Exécutif pour leur efficacité et leur disponibilité, et souhaite aux participants à cette Assemblée un bon retour dans leur foyer, ainsi qu'une belle saison estivale 2013.

L'Assemblée communale, débutée à 20.00 heures, se termine à 21.25 heures.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :



Stéphane Sudan

La Secrétaire :

Anette Leuzinger